



COMPTE RENDU DP MAI 2006

1/ IMON : Les effectifs fondent

Force Ouvrière constate que les effectifs fondent, comme par exemple :

- Dans la section confort climatique, un départ a eu lieu le 1^{er} janvier. Un autre très récemment la semaine dernière, apparemment ces deux postes ne sont pas prévus d'être affichés et remplacés.
- A l'atelier électrique, il n'y a plus qu'un agent sur quatre, il y a eu trois départs, pour cause de retraite, pré-retraite ou postulation.
- A la section ménage d'IMONC, un CDD reconnu Cotorep est parti, ce qui fait que deux agents font le travail de trois.

FO revendique donc l'affichage des trois postes pour l'atelier électrique, l'affichage des deux postes au confort climatique, la création du poste de la section ménage.

Réponse direction : Suite a des contraintes budgétaires les postes sont gelés pour ce qui concerne l'atelier électrique.

A la section ménage le cdd de 6 mois est parti et la personne en poste doit être de retour le 1 juin.

Toute la partie « prévention » peut être sous-traitée.

Cela n'empêche qu' IMON continue à être un axe stratégique.

2/ Parking du 7200

Après avoir vu le service concerné, Force Ouvrière revendique à nouveau la mise en sécurité de ce parking, considérant qu'une simple caméra ne peut prévenir d'un vol ou du vandalisme sur le véhicule des agents.

FO revendique de nouveau la mise en place d'un système de SAS, par un double barriérage sur les 2 parkings du 7200.

Réponse direction : caméras et rien d'autre ! Le président de séance accepte de mettre en suivi deux aspects relevés par les élus : Ou ira le retour vidéo et qui sera derrière la caméra ?

3/ Affichage du poste n°00009875

Lors de la séance des DP du mois de mars 2006, la Direction s'était engagée à fournir une réponse à la disparition de la nécessité d'être assermenté pour ce poste.

L'agent étant déjà en poste, FO revendique que soit réintégrée dans ses missions la nécessité « remplir les conditions requises pour l'assermentation », assermentation à laquelle est rattachée une prime statutaire.

Réponse direction : « pas d'assermentation nécessaire ». A nouveau un long débat sur cette question. Donc ci-joint le projet de lettre au DG fait par nos camarades.

4/ CDGP : Intérim

CDGP interdit aux 2C la possibilité de faire l'intérim du cadre A en congé ou absent pour d'autres motifs (formation ou maladie).

Nous revendiquons le respect par CDGP de l'article 25 du Manuel de Gestion.

Réponse direction : le président de séance a relu le manuel de gestion, a ce sujet et ne voit rien d'amoral à ce que ce soient des cadres qui fassent les interims de cadres.

5/ CDGP : PEXAS Sûreté Hors Aéroports

Nous revendiquons l'affichage des postes promis par le Directeur de l'UO CDGP lors de la mise en place de la réorganisation, à savoir, 24 postes.

Le déficit de 7 postes nuit gravement au bon fonctionnement de ce groupe de travail qui, au-delà des promesses non tenues sont aggravées par :

- Des absences de plus de 6 mois suite à des accidents de travail.
- Hospitalisations et rechutes, soit 4 arrêts maladie.
- Ouverture le 11 mai du 2^{ème} PARIF 21M
- Les rondes Clôtures Frontières
- Le travail posté de surveillance des écrans qui vont augmenter avec l'arrivée prochaine de ceux des galeries techniques.

La mise en place récente du nouvel outil informatique SEQUOIA implique une remise à niveau des effectifs sous peine de manquer gravement aux missions de sûreté qui incombent à ADP.

Réponse direction : Le détachement ne peut être fait que par des agents formés PEXAS et SEQUOIA, cela signifie de les agents aéroport se seront détachés.

6/ Reliquat paye CP 2005

Lors des DP du mois de mars 2006, vous nous avez répondu : « *que les stock figés relatifs à l'exercice 2005/2006, qu'il convenait d'attendre la descente de la paye du mois d'avril 2006, avant de pouvoir réaliser une analyse individuelle du temps de travail* » ;

Nous revendiquons le paiement du reliquat sur le bulletin de salaire du mois de mai 2006.

Réponse direction : les analyses individuelles sont en cours secteur par secteur, un paiement est envisagé pour le mois d'octobre mais la date reste imprécise pour l'escalier.

7/ ESCR : Vol dédié ETIAHD

ESCR a dernièrement signé un contrat d'assistance avec la compagnie ETIAHD, au terme duquel entre autres, les agents ADP se voient contraints de porter un uniforme qui n'est pas celui de leur entreprise et qui suscite de leur part des réactions à l'égard de la signification « religieuse » d'une pièce significative de ce vêtement.

Par ailleurs, ESCR fait appel à une liste d'agents « volontaires » pour assister cette compagnie. Or, plusieurs agents commerciaux nous ont relaté avoir été inscrits d'autorité sur cette liste pour participer aux premiers stages de formation CLF.

FO revendique le respect du port de l'uniforme ADP pour l'assistance de toutes les compagnies assistées. De même, FO revendique le respect des agents et l'arrêt de toute pression sur les agents pour qu'ils se portent « volontaires ».

Réponse direction : selon le dhr l'uniforme ETIAHD ne laisse apparaître aucuns signe religieux, tous les agents sont volontaires sans aucune pression, par ailleurs Adp a déjà assisté d'autres compagnies dédiées avec le port de l'uniforme de ces compagnies.

Le débat a été très long et les mandatés ont fait des mises au point sur la question des vols dédiés : les agents les ont fait mais cela ne signifie pas qu'ils étaient d'accord avec cela. Le contrat d'embauche spécifie que les agents doivent porter l'uniforme ADP. Proposition a été faite par les élus que les Organisations syndicales fassent un communiqué de presse à ce sujet.

8/ Retrait sur salaire

Plusieurs agents ont eu la désagréable surprise de voir un montant important retiré de leur salaire.

Après renseignements auprès de la RRH, il semblerait que cela corresponde à une régularisation suite à un non-paiement par ADP des charges sur les IJSS.

De ce fait, nous revendiquons une information complète sur ce point : le nombre d'agents concernés par cette régularisation, une information à tous les agents concernés et la possibilité que cette régularisation soit échéancée sur plusieurs mois.

Réponse direction : le drh reconnaît l'erreur : un remboursement sera effectué aux agents lésés.

9/ Temps de travail des cadres

La Direction d'Aéroports de Paris veut des cadres disponibles à tout moment.

De mémoire, lorsque l'accord 35 heures fut signé à Aéroports de Paris, la Direction générale de l'époque avait fait un courrier à l'ensemble des directeurs pour rappeler que les réunions ne devaient pas être systématiquement programmées après les heures habituellement travaillées dans cette entreprise.

Cet engagement est bafoué tous les jours, depuis des semaines, voire depuis des mois.

Les cadres ont aussi une vie après les heures de bureau.

Ramenés leur salaire au nombre d'heures effectuées et nous aboutissons à ce qu'ils soient rémunérés comme agents de maîtrise !!! Quelle déqualification et quel gain de productivité pour ADP !!! En attendant, rappelons-nous que la société THOMSON a été condamné pour avoir exploité ses cadres.

FO revendique la création des postes nécessaires en maîtrise et haute maîtrise, qui ont été supprimés au fil du temps et en particulier après l'accord 35h, le respect de la vie privée des cadres, et la réactivation de la note DG.

Réponse direction : le président rappelle la note dg du 22 juillet 2000 sur le temps de travail des cadres, à savoir que les réunions ne doivent pas commencer avant 8heures et de doivent pas commencer après 18h . La note sera en anexe au compte-rendu.

Concernant les effectifs la réponse est négative.

10/ Revendication en suivi Badge professionnel

Lors d'un précédent DP, ils nous a été signifié que lesdits badges seraient mis à disposition des agents à la fin 2005. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de ceux-ci. Nous revendiquons l'état d'avancement de ce dossier ainsi que la date précise à laquelle ces cartes professionnelles seront mises à la disposition des agents d'ADP.

Réponse direction : cartes en cours de réalisation prévoir une livraison au mois de juin

11/ Revendication en suivi : Dotation informatique dans le cadre de la loi des finances (amendement Messier)

Lors de la réunion DRHR/OS du mois de février. La réponse donnée était que cela n'était pas prévu dans le budget 2006.

FO revendique l'inscription dans le budget 2007.

Réponse direction : Le budget 2007 n'est pas encore réalisé ; ce sera fait en novembre 2006.

12/ Lien intranet

A plusieurs reprises, vous nous avez répondu que l'accès au lien intranet était techniquement difficile à mettre en place dans l'immédiat.

En attendant, nous revendiquons que vous apportiez une solution à ce problème, afin que les liens auxquels les agents n'ont pas accès actuellement ne soient plus envoyés, et que la totalité de l'information leur soit communiquée.

Réponse direction : négative de la part de la COM apparament trop compliqué a mettre en place .

13/ Revendication en suivi : Barriérage route de service CDG1 (Poste de contrôle)

Lors d'un précédent DP, vous nous aviez informé que la mise en place de ladite barrière serait en exploitation pour la fin de l'année 2005.

A ce jour nous sommes toujours dans l'attente de celle-ci. Nous revendiquons de connaître l'état d'avancement de ce dossier ainsi que la date précise à laquelle ce barriérage automatique sera mis en service au poste de contrôle.

Réponse direction : Pas de reponse en séance elle sera dans le compte rendu

Questions diverses :

Carte de cantine Orly sud

Venant d'être informés par la DRH du projet de fermeture du guichet les week-end et jours fériés ainsi que la réduction des horaires d'ouverture en semaine,

FO revendique l'annulation de ce projet et le maintien des plages horaires actuelles d'ouverture .

Syndicat Général FO Aéroports de Paris

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN, CDG2

Tél. 0148621479 Fax 0148622044

Courriels : fo.roissy@tiscali.fr

Intranet : fory@adp.fr

site internet [http : //foadp.free.fr](http://foadp.free.fr)

fo.adp@free.fr

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0149750659 Fax 0149750256

fo.adp.ol@tiscali.fr

fool@adp.fr